

Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité



Programme de formation – modalités pédagogiques

Description de la formation

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

Public Visé

Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle.

Objectifs

Cette formation permet de maintenir et d'actualiser les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

Méthodes mobilisées

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

Attribution finale

Renouvellement du titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité.

Modalités d'évaluation

Évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances de l'apprenant.

Équivalence et passerelles : Les anciens fonctionnaires de la Police Nationale, les Gendarmes qui étaient OPJ ou agent de police judiciaire adjoint obtiennent le TFP APS par équivalence

Suite de parcours : Le TFP APS est une porte d'entrée vers d'autres carrières dans la sécurité. Il est par exemple possible de passer son TFP ASC- agent de sécurité cynophile. Les Titres de chef d'équipe (niveau III) et Dirigeants (niveau II) accompagneront la progression professionnelle de l'agent de sécurité jusqu'au métier de chef d'entreprise de sécurité privée

Débouchés : L'obtention du TFP APS permet la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de surveillance humaine, valable 5 ans, pour accéder à des métiers tels que : contrôleur d'accès, agent d'accueil, agent arrière-caisse, agent démarque inconnue.

Encadrement pédagogique

Les formateurs disposent à minima : pour les modules relatifs à la prévention des risques incendie, d'un diplôme SSIAP et des attestations de recyclage correspondantes pour les modules SST, une attestation de formateur SST. Les formateurs disposent à minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage : soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur soit de 2 années exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrées au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

Prérequis :

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues))
- Savoir compter
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
- Être titulaire d'une carte SST en cours de validité ou PSC1 ou PSE1 de moins de 2 ans

Durée : 27 Heures

Nombre de participants : de 4 à 12 participants.

Modalités :

- ✓ Collectif
- ✓ Intra-Entreprise ou Inter-Entreprise
- ✓ Présentiel

Périodicité obligatoire : Obligation de faire un Maintien et Actualisation des Compétences tous les 5 ans pour conserver son Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Lieu de Formation : Au centre de formation FORMOSECOURS au 911 avenue des Marchés 84200 Carpentras.

Modalités et Délais d'Accès :

Inscription obligatoire 21 jours avant minimum sous réserve d'une session ouverte.

Tarif : 400€ Net de Taxe*

*TVA non applicable selon l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.
Tarif donné à titre indicatif pour un participant à une formation Inter-Entreprise

Nous consulter pour les formations Intra-Entreprise

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec notre référent handicap :

Au 04.90.60.73.16

Ou par mail : contact@formosecours.fr

Tout le matériel ci-après est désinfecté avec un protocole strict entre chaque formation.



Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité

Matériel utilisé

- Locaux permettant l'exercice de rondes de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes et comprenant des escaliers, un parking, des couloirs, des salles et une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feux réels.
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Blocs d'éclairage de sécurité
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO²
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS
- Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours
- Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
- Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme
- Gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité
- Magnétomètre (détecteur de métaux portatif)
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 10 points de contrôles et les points d'événement "incendie", "fuite d'eau" et "effraction".
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI).
- 3 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente.
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès
- Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs
- Un système de vidéosurveillance équipé de 19 caméras, dont une en 360°
- Un registre de consignes
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs
- Un bloc de permis de feu
- Un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les 4 dernières sessions de formation.
- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier
- Armes factices

Module 1 : Geste élémentaire de premiers secours (7h)

- Intervenir à une situation d'accident.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie.
- Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement.
- Secourir une victime de manière appropriée.

Module 2 : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité et compétences opérationnelles générales (8h)

- Actualisation des connaissances.

Module 3 : Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (9h)

- Actualisation des connaissances.

Module 4 : Principes de la république (3h)

- Actualisation des connaissances.



FORMOSECOURS

Agrément APS 8413052702